

PROCURATION POUR L'ADJUDICATION DE L'EPAVE

Si vous n'êtes pas le propriétaire légitime, veuillez en aviser d'urgence l'expert et transmette ce document au propriétaire du véhicule.

Madame, Monsieur,

Voulez-vous dans le cadre de la garantie Dégâts matériels, dans lequel l'expert a été mandaté par la Compagnie sous les réserves d'usage, compléter, signer et nous renvoyer la présente procuration d'adjudication de l'épave.

Je, soussigné(e):

	domicilié(e):
	agissant en qualité de propriétaire du véhicule suivant: marque: plaque: châssis: 1ère année d'immatriculation: dernière mise en circulation: kilométrage:
	donne par la présente procuration au bureau d'expertises GEXA sprl d'adjuger l'épave pour mon compte. L'expert se charge de trouver acquéreur pour <u>l'épave de votre véhicule qui sera vendue</u> pour votre compte. Le montant sera cédé contractuellement à la mandante. Si vous êtes assujettis à la TVA et le véhicule affecté vos activités assujetties, <u>vous serez tenus d'établir facture à l'acquéreur</u> dont les coordonnées et le montant d la transaction vous seront communiqués par nos soins ultérieurement.
Je 1.	m'engage à: remettre à l'expert: (en les joignant à la présente)
	*Le certificat d'immatriculation en original, *Le certificat de conformité en original,
2.	laisser toutes les clefs dans le véhicule (le jeu complet des clés reçues à l'achat).
3.	ne retirer de cette épave aucune pièce qui a été livrée d'origine avec le véhicule et à ne reprendre de celle-ci qui les effets personnels et les accessoires dits "transférables", c'est à dire ceux acquis séparément du véhicule et non détruits lors du sinistre, soit:
	Les frais de transfert seront à charge de la Compagnie et remboursés sur base de justificatifs acceptés par l'expert, sous les réserves d'usage et de couverture.
4.	établir une facture à l'acquéreur dont les coordonnées et le montant de la transaction vous seront communiqués par les soins de l'expert.
Fai	it à
	propriétaire, transcrire "Lu et approuvé" et signer.

<u>REMARQUE</u>: Nous informons l'adjudicataire pour la vente intracommunautaire, qu'il lui appartient de régulariser le paiement de la TVA dans son pays conformément à la loi en rigueur.

Pour améliorer la gestion des sinistres matériels, des données à caractère personnel sont enregistrées par la SA Informex, rue de Genève 4, 1140 Bruxelles et pourront faire l'objet d'un traitement. Les personnes concernées ont accès aux données et peuvent en obtenir la rectification éventuelle conformément à la loi du 8 décembre 1992 et ses arrêtés d'application.